

JEAN-PAUL II ET LA DOCTRINE CATHOLIQUE

Par le R.P. Louis-Marie de BLIGNIERES

CONFÉRENCE DU 13 MAI 1981 - PARIS - MUTUALITÉ

PLAN

- I. La mise en œuvre de l'enseignement de Vatican II, tâche principale du pontificat de Jean-Paul II.
 - II. Le faux principe de Vatican II relatif à l'Incarnation repris et explicité par Jean-Paul II.
 - III. La nouvelle conception de l'Église de Vatican II précisée et développée par Jean-Paul II.
 - IV. La doctrine erronée sur la liberté religieuse de Vatican II constamment enseignée par Jean-Paul II.
- Conclusion.

I. LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEIGNEMENT DE VATICAN II TACHE PRINCIPALE DU PONTIFICAT DE JEAN-PAUL II.

1. Un héritage singulier

Dans son premier grand document doctrinal, l'encyclique *Redemptor Hominis* du 4 mars 1979, Jean-Paul II " exprime son amour pour l'héritage singulier laissé à l'Église par les pontifes Jean XXIII et Paul VI" (RH 2,2). Cet héritage constitue pour Jean-Paul II " une étape à laquelle il désire se référer directement comme à un seuil". (RH 2,2).

Or, cet héritage, nul ne l'ignore et Jean-Paul II le souligne aussitôt, c'est essentiellement le Concile Vatican II et les réformes qui l'ont suivi (RH 3,1).

Dès la cérémonie d'inauguration du pontificat, il assure les représentants des communautés "chrétiennes" de "sa ferme volonté d'aller de l'avant sur la voie de l'unité dans l'esprit du II^e Concile du Vatican et en suivant l'exemple de ses prédécesseurs" (cité par DC 1774, p. 174).

2. La tâche principale du pontificat

À diverses reprises, Jean-Paul II assure que l'axe doctrinal de son pontificat, c'est la mise en œuvre de l'enseignement de Vatican II.

À la réunion plénière du Sacré Collège du 5 novembre 1979, il déclare : "Une réalisation cohérente de l'enseignement et des directives du Concile Vatican II est et continue à être la tâche principale du Pontificat". (DC 1775, p. 1002).

Aux évêques de France réunis à Issy-les-Moulineaux le 1 juin 1980, il affirme : "Notre tâche commune demeure donc l'acceptation et la réalisation de Vatican II, selon son contenu authentique". (OR 3.06.80, p. 15).

Aux jeunes Français venus l'acclamer au Parc des Princes le même jour. "Non seulement la réalisation du Concile est possible, mais elle est nécessaire". (OR 3.06.80, p. 19).

Aux membres de la Curie romaine, il fait le 28 juin 1980 cette importante déclaration : "Désormais, dans la perspective de l'achèvement du second millénaire, nous voyons toujours mieux comment le Concile Vatican II a été un moment particulier et privilégié de l'action de l'Église à notre époque et nous savons que notre devoir est de le porter à sa pleine réalisation" (OR 8.07.80). Dans le même discours, il indique, comme "ligne maîtresse" de l'action du Saint-Siège "l'actualisation du Concile dans tous les domaines de la vie de l'Église" (ibid.).

Dans la récente encyclique *Dives in misericordia* du 30 novembre 1980, Jean-Paul II se propose de nouveau "comme tâche principale dans la phase actuelle de l'histoire de l'Église, de mettre en œuvre l'enseignement de ce grand Concile..." (DM 1,4).

(Dans cette même encyclique, c'est à 16 reprises que Jean-Paul II se réfère à Vatican II.)

Tâche principale, tâche nécessaire, réalisation qui est un devoir, ligne maîtresse, actualisation dans tous les domaines : voilà qui est sans équivoque. Jean-Paul II ne propose pas "le Concile" comme une option libre.

3. L'obéissance à l'Esprit Saint

Non seulement la doctrine de Vatican II est proposée comme obligatoire par Jean-Paul II, mais elle est en outre considérée par lui comme inspirée du Saint-Esprit.

Dans *Redemptor Hominis*, il parle en effet de "ce que l'Esprit a dit à l'Église en notre temps par le récent Concile" (RH 3,1) et de "la parole de l'Esprit Saint que nous avons entendue durant le Concile" (RH 6,2).

Dans le discours au Sacré Collège déjà cité, il affirme plus explicitement encore : «L'obéissance à l'enseignement du Concile Vatican II est obéissance à l'Esprit Saint (...) L'obéissance à l'Esprit Saint s'exprime dans la réalisation authentique des tâches indiquées par le Concile, en plein accord avec l'enseignement qui y est proposé (...) Cette voie seule (celle de la réalisation de Vatican II) - autrement dit l'obéissance honnête et sincère à l'Esprit de Vérité - peut servir à l'unité et en même temps à la force spirituelle de l'Église". (D C 1775, p. 1002 et 1003)

Aux évêques de France, à Issy-les-Moulineaux, il déclare : «Nous croyons que le Christ, par l'Esprit Saint, était avec les Pères conciliaires, que le Concile contient, dans son magistère, ce que l'Esprit dit à l'Eglise (...)» (OR 3.06.80, p. 15).

Aux jeunes au Parc des Princes, il développe la même doctrine : "je crois que, grâce au Concile, l'Esprit Saint parle à l'Eglise". (OR 3.07-80, p. 19)

Dans sa lettre à l'épiscopat allemand au sujet de l'"affaire Küng" du 15 juin 1980, il écrit : "Le programme du Concile Vatican II est courageux ; c'est pourquoi sa réalisation nous impose une très grande confiance en l'Esprit qui a parlé". (OR 17.06.80, p. 2).

A la Curie romaine, dans le discours déjà mentionné, il use de cette expression emphatique mais sans ambiguïté : "Vatican II est le don que l'Esprit Saint a fait à l'Eglise au grand tournant des millénaires". (OR 8.07.80, p. 4).

Enfin, l'encyclique *Dives in misericordia* mentionne que c'est "avec foi" que nous devons nous référer aux principes de Vatican II. (DM 1,4).

4. Le Concile tel qu'il est.

Certains, qui mesurent la gravité des erreurs ou des équivoques contenues dans Vatican II, se trouvent rassurés lorsque Jean-Paul II indique, comme il l'a fait en quelques occasions, que "ce que l'Esprit dit à l'Eglise" par le Concile, "il le dit en même temps dans une pleine harmonie avec la Tradition et selon les exigences posées par les signes des temps" (Discours aux évêques de France, Issy-les-Moulineaux, 1^{er} juin 1980, OR 3.06.80, p. 15).

Mais cette précision ne fait au contraire que mieux situer la portée de l'adhésion doctrinale de Jean-Paul II au Concile Vatican II : en y adhérant, il pense, ou du moins il affirme, qu'il adhère à un enseignement en pleine conformité avec l'enseignement traditionnel. Ce n'est nullement une "porte de sortie" qui est ouverte aux catholiques fidèles, et qui leur laisserait le loisir d'éliminer du Concile ce qui n'est pas conforme à l'enseignement antérieur du Magistère ; c'est une affirmation claire et explicite que le Concile, tout le Concile, est un développement homogène de la doctrine traditionnelle.

Que telle soit bien la pensée de Jean-Paul II, c'est lui-même qui l'a indiqué, en condamnant avec netteté et vigueur les interprétations dites "progressiste" et "intégriste" du Concile, à trois reprises au moins, à notre connaissance :

1 - Dans le discours d'ouverture de la réunion plénière du Sacré Collège déjà mentionné : "On ne peut pas prétendre, pour ainsi dire, faire remonter à l'Eglise le cours de l'histoire de l'Humanité. Mais on ne peut pas non plus courir présomptueusement en avant". (DC 1775, pp. 1002 et 1003). "La vraie voie de la réalisation de Vatican II" doit donc "se dégager des propositions contraires". (ibid.).

2 - Dans le discours aux évêques de France à Issy-les-Moulineaux (1^{er} juin 1980), il renvoie dos à dos le "progressisme" et "l'intégrisme" en précisant : "Il nous faut réaliser le Concile tel qu'il est, et non comme certains voudraient le voir et le comprendre". (DC 1788, p. 589).

3 - De façon plus explicite encore, aux évêques d'Allemagne le 17 novembre 1980, il développe la thèse selon laquelle la doctrine de Vatican II est un développement de celle de Trente et de Vatican I : "il convient d'expliquer à ces hommes, avec une grande fermeté mais aussi avec une grande prudence, que l'Eglise de Vatican II, de Vatican I, du Concile de Trente et des premiers Conciles, c'est la seule et même Eglise". (DC 1798, p. 1151).

Voilà donc "l'héritage singulier" que Jean-Paul II recueille de ses prédécesseurs immédiats :

- un Concile obligatoire, dont la réalisation est la ligne maîtresse de son pontificat ;
- un Concile qui est censé être un don du Saint-Esprit ;
- un Concile qui, tel qu'il est, est un développement (prétendument) homogène de la Tradition.

C'est donc en lui qu'il faut nous attendre à voir Jean-Paul II puiser les principes de sa pensée et de son enseignement.

II LE FAUX PRINCIPE DE VATICAN II RELATIF A L'INCARNATION REPRIS ET EXPLICITE PAR JEAN-PAUL II

1. Le principe le plus important

Or, quel est, au dire même de Jean-Paul II, "l'un des principes fondamentaux, et peut-être même le plus important, de l'enseignement du dernier Concile" (DM 1,4) ? C'est que la mission de l'Eglise est en définitive anthropocentrique. "Elle s'affirme et se réalise de manière théocentrique" nous précise Jean-Paul II dans ce passage de *Dives in misericordia*, mais en elle-même elle est "centrée sur l'homme (...) anthropocentrique".

Comment cela est-il, possible ? Comment concilier ce que l'on avait jusqu'ici toujours opposé (Jean-Paul II lui-même ne peut s'empêcher d'en convenir) ? Comment peut-on affirmer que la fin de "l'ouverture au Christ" - à laquelle Jean-Paul II subordonne comme un moyen la "référence au Père" -, que le but de cette ouverture est de "révéler pleinement l'homme à l'homme" ?

Cette délicate conjonction est assurée par la référence à un enseignement de Vatican II qui est d'une extrême importance pour notre sujet, car il constitue en quelque sorte la clé de la "pensée wojtylienne".

Ce principe se trouve dans la Constitution pastorale *Gaudium et Spes* (n° 22) sur "l'Eglise dans le monde de ce temps", et Jean-Paul II s'y réfère dès son encyclique *Redemptor Hominis* (RH 13,1) : "par l'Incarnation, le Fils de Dieu s'est uni d'une certaine manière à tout homme" (cf. aussi RH 14,3).

2. La portée de ce principe

Arrêtons-nous quelques instants à considérer la portée de ce principe. Saint Thomas d'Aquin, dans sa Somme théologique, se pose la question de savoir si "le Christ est la Tête de tous les hommes" (IIa, q. 8, a. 3). Il répond en distinguant le Christ est premièrement et principalement la tête de ceux qui Lui sont unis en acte, soit par la gloire au ciel, soit par la charité ou au moins par la foi sur la terre. Et secondairement, le Christ est aussi la Tête de ceux qui sont en puissance à Lui être unis, c'est-à-dire qui ont la possibilité réelle de se convertir à Lui : dans cette seconde catégorie rentrent les infidèles qui, tant qu'ils sont en vie, peuvent acquiescer librement à la grâce reçue du Christ "qui est suffisante pour le salut du genre humain" (ad 1). C'est ainsi que, tant qu'ils sont en vie, les infidèles eux-mêmes peuvent être dits - saint Thomas le souligne - "membres de l'Eglise (donc du Christ) en puissance" (ad 1).

Mais saint Thomas précise que ceux qui ne se convertissent pas au Christ durant leur vie, "lorsqu'ils quittent ce monde, cessent totalement d'être membres du Christ". On voit donc que ce n'est pas du seul fait de l'Incarnation que le Christ s'unit à tout homme, mais qu'il y faut la libre adhésion de chacun à la grâce du Christ. On voit clairement que ce n'est pas du simple fait qu'elle possède la nature humaine, que le Christ a assumée dans son Incarnation, qu'une personne humaine est unie au Christ, mais qu'il est nécessaire qu'elle se plonge par le baptême (au moins de désir) dans le Sang rédempteur.

Autrement, elle n'est unie au Christ qu'en puissance dans cette vie, et plus du tout dans l'au-delà.

Or, c'est précisément au seul fait de l'Incarnation, et sans mention d'une conversion personnelle, que *Gaudium et Spes*, puis Jean-Paul II, attribuent que "le Fils de Dieu se soit uni d'une certaine manière à tout homme".

"Etant donné que, dans le Christ, la nature humaine assumée n'a pas été aliénée, par le fait même, cette nature est, même en nous, élevée à une sublime dignité. Lui-même en effet, le Fils de Dieu, par son Incarnation s'est uni à tout homme d'une certaine façon". (*Gaudium et Spes* n° 22).

"Jésus-Christ s'est uni à chacun, pour toujours à travers ce mystère". (RH 13,3).

3. L'affirmation et le développement du principe par Jean-Paul II

Si le Christ s'est uni pour toujours à chacun du fait de son Incarnation, c'est bien que la conversion personnelle ne joue pas de rôle dans cette union. Mais chacun, du simple fait qu'il est homme et que Jésus-Christ a pris une nature humaine, reçoit une dignité éminente qui est bien, d'après l'enseignement de Jean-Paul II, une participation surnaturelle à la vie divine.

Dans *Redemptor Hominis*, Jean-Paul II parle en effet de cette dignité que chaque homme a atteinte et peut atteindre continuellement dans le Christ et qui est la dignité de la grâce de l'adoption divine et en même temps la dignité de la vérité intérieure de l'humanité" (RH 11,4).

Dans *Dives in misericordia*, il enseigne, en parlant de l'homme sans autre précision, que "(Dieu) est aussi Père : il est uni à l'homme, qu'il a appelé à l'existence dans le monde visible, par un lien encore plus profond que celui de la création. C'est l'amour qui non seulement crée le bien, mais qui fait participer à la vie même de Dieu Père, Fils et Esprit Saint" (DM 7,4). Ainsi "l'homme" (en général) est uni à Dieu par une participation à la vie trinitaire.

Dans son message de Noël 1980, il affirme : "L'homme a été assumé par Dieu comme fils dans ce Fils de Dieu devenu homme" (OR 6.1.1981, p.11) et aussi : "Dans ce Fils, nous sommes tous rendus de nouveau à nous-mêmes". (ib. p. 1).

Dans son Allocution à l'audience générale du 25 mars 1981, Jean-Paul II précise en levant toute ambiguïté : "Désormais et toujours, sans regrets et sans retour, Dieu sera avec toute l'humanité, devenu un avec elle, pour la sauver et lui donner son Fils le Rédempteur (...) L'incarnation confère pour toujours à l'homme son extraordinaire, unique et ineffable dignité". (OR 31.03.1981, p. 12).

Il nous est maintenant possible de comprendre, à la lumière de ces explications données par Jean-Paul II, comment la mission de l'Eglise peut être "anthropocentrique" (DM 1,4) tout en "se réalisant de manière théocentrique" (ibid.).

Si chaque homme, "dès l'instant de sa conception" (RH. 13,3), se trouve uni au Christ, aller vers le Christ, c'est aller vers l'homme. Aussi Jean-Paul II parle-t-il explicitement de la "route qui conduit du Christ à l'homme" (RH 13,2). La manière théocentrique, c'est la route qui passe par le Christ, mais ce vers quoi conduit cette route, c'est l'homme, parce que "le Christ est en quelque sorte uni à l'homme, à chaque homme sans aucune exception, même si ce dernier n'en est pas conscient" (RH 14,3).

4. Le principe et la Rédemption

Dans ce contexte, que devient la Rédemption ? que devient la Croix ? Puisque c'est du seul fait de l'Incarnation que la nature humaine est élevée à une sublime dignité, qu'est-ce que la Passion sanglante lui ajoute ? Elle est,

selon Jean-Paul II, un "témoignage" : la dignité surnaturelle de fils adoptif de Dieu est acquise du seul chef de l'Incarnation, et la Passion vient seulement "témoigner" de cela :

"Sur le chemin de l'élection éternelle de l'homme à la dignité de fils adoptif de Dieu, surgit précisément dans l'histoire la Croix du Christ, Fils unique, qui lumière née de la lumière, vrai Dieu né du vrai Dieu est venu donner l'ultime témoignage de l'admirable alliance de Dieu avec l'humanité, de Dieu avec l'homme - avec chaque homme". (DM 7,5).

La Passion est donc un "témoignage" de cette dignité acquise pour chacun par l'Incarnation. C'est pourquoi, écrit Jean-Paul II, "la réalité de la Rédemption, dans sa dimension humaine, dévoile la grandeur inouïe de l'homme, qui a mérité d'avoir un tel et si grand Rédempteur". (DM 7, 1).

Jean-Paul II démarque ici, de façon fort instructive, le texte liturgique de l'Exsultet pascal : celui-ci, dans une expression audacieuse, qualifie de "faute bienheureuse" le péché originel qui a été l'occasion (qui nous a valu, traduit Dom Lefebvre) pour nous "d'avoir un tel et si grand Rédempteur". C'est donc le rachat du péché qui est indiqué comme le motif de la Rédemption, et donc de l'Incarnation qui lui est ordonnée.

Mais Jean-Paul II enseigne tout autre chose : "c'est "la grandeur inouïe de l'homme" qui mérite le Rédempteur et la Rédemption. Le changement de perspective est radical : dans la liturgie de l'Eglise, c'est l'indignité de l'homme, conséquence du péché, que le Rédempteur vient réparer ; dans *Dives in misericordia*, c'est la dignité de l'homme que le Rédempteur vient consacrer. Il la consacre dans l'Incarnation, il en témoigne dans la Passion.

Comment cela peut-il se concilier avec l'enseignement de l'Eglise qui ordonne l'Incarnation à la Rédemption, c'est ce que l'on ne voit pas. "*Propter nostram salutem descendit de caelis et incarnatus est*". Que reste-t-il donc à racheter en l'homme, puisque le seul fait de l'Incarnation consacre sa "grandeur inouïe" et le promet "pour toujours" (RH 13,3 et Allocution du 25 mars 1981) à une "extraordinaire, unique et ineffable dignité" (ibid.) ?

Ne retrouve-t-on pas ici l'une des erreurs de Pierre Abélard, condamnées par le Concile de Sens en 1140, et qui niait que "le Christ se soit incarné, afin de nous libérer du joug du diable" (DB 371); ou encore l'une des erreurs des Sociniens, condamnées par Paul IV dans sa Constitution *Cum quorundam* du 7 août 1555, et qui affirmait que "Notre-Seigneur et Dieu Jésus-Christ n'avait pas subi une mort très cruelle, afin de nous racheter de nos péchés et de la mort éternelle et nous réconcilier au Père pour la vie éternelle" (DB 993) ?

Si l'homme a pour toujours cette "sublime dignité" (*Gaudium et Spes*, n° 22) du fait de l'Incarnation, la mort sanglante de Jésus n'a plus à le libérer ou à le réconcilier, mais à manifester que c'est déjà fait.

5. Le principe et le salut

On voit se profiler une conséquence inéluctable de ce principe qui fonde l'anthropocentrisme de Vatican II, dont il est "l'enseignement peut-être le plus important" au dire même de Jean-Paul II. C'est que tout homme est sauvé.

Lors d'une visite à la paroisse Sainte Marie du Transtévère (27 avril 1980), Jean-Paul II enseigne clairement cette doctrine : "(le Christ) obtient, une fois pour toutes, le salut de l'homme : de chaque homme et de tous, de ceux que nul n'arrachera à sa main (...) Qui pourrait changer le fait que nous sommes rachetés ? Un fait si puissant et fondamental que la création même ? (...) Nous sommes de nouveau devenu la propriété du Père grâce à cet Amour qui ne recule pas devant l'ignominie de la Croix pour pouvoir garantir à tous les hommes : "Nul ne pourra vous arracher à ma main" (cf. Joan. 10, 28). L'Eglise nous annonce aujourd'hui la certitude pascale de la Résurrection. La certitude du salut". (OR 6.0 5.8 0, p. 14).

Certes, Dieu veut que tous soient sauvés et la Passion du Christ a en elle une efficacité suffisante pour racheter tous les hommes. Mais elle ne profite qu'à ceux qui croient en sa vertu rédemptrice et y conforment leur vie. Aussi est-il possible, à cause du mystère de la liberté créée que Dieu respecte, d'affirmer que le Christ garantit à tous les hommes la certitude du salut, et que "nul ne les arrachera de ses mains".

Cet enseignement de Jean-Paul II est repris et développé dans son encyclique *Dives in misericordia*, où il affirme que "le mystère de l'élection concerne tout homme, toute la grande famille humaine" (DM 4,12) ; où il parle (sans restriction) "des hommes créés à l'image (du Créateur et Père) et choisis dès le commencement en ce Fils, en vue de la grâce et de la gloire" (DM 7,1) ; "de l'élection éternelle de l'homme à la dignité de fils adoptif de Dieu" (DM 7,5).

Il évoque "cette miséricorde à laquelle tous participent de génération en génération (Luc. 1, 50) selon l'éternel dessein de la Très Sainte Trinité" (DM 9,3). (Notons que, dans le Magnificat, cette miséricorde ne concerne que ceux qui craignent Dieu.)

Ici encore, on ne voit nullement la compatibilité de ce "mystère d'élection qui concerne tout homme" avec l'enseignement de l'Eglise et les textes antérieurs du Magistère. En particulier le Concile de Carisiacum (Quiercy sur Oise, près de Reims) tenu en 853 pour condamner les erreurs de Gottschalk sur la double prédestination, enseigne ceci : "Le Dieu tout-puissant veut que tous les hommes sans exception soient sauvés (1 Tim. 2,4), bien que tous ne se sauvent pas. Que certains soient sauvés, c'est un don du Sauveur, que certains périssent, c'est par leur propre faute". (DB 318).

Et encore : "De même qu'il n'existe, n'a existé ou n'existera aucun homme qui ne possède la nature humaine, laquelle a été assumée dans le Christ Jésus Notre-Seigneur, de même il n'en existe, n'a existé ou n'existera aucun pour lequel il n'ait pas souffert ; cependant tous ne sont pas rachetés par le mystère de sa Passion (...)" (DB 319).

De même, soutenir que le Christ garantit "à tous les hommes" que "nul ne les arrachera de sa main", est incompatible avec l'enseignement du Concile de Trente (Sess. VI, Decret. *De justificatione*) jetant l'anathème à celui qui dit

"que l'homme rené (par le baptême) et justifié, est tenu par la foi à croire qu'il est certainement du nombre des prédestinés" (DB 825) et encore à celui qui s'affirme "certain d'une certitude absolue et infaillible d'obtenir ce grand don de la persévérance finale, à moins qu'il n'ait eu une révélation particulière". (DB 826).

Enfin, l'affirmation de *Redemptor Hominis* selon laquelle "chacun a été inclus dans le mystère de la Rédemption, et Jésus-Christ s'est uni à chacun pour toujours, à travers ce mystère" (RH 13,3) comporte également cette doctrine de l'élection de tous les hommes que nous venons de voir incompatible avec la doctrine catholique. Le pape Pie II, dans sa lettre *Cum sicut accipimus* du 14 novembre 1459 a même condamné une proposition affirmant "que tous les chrétiens seraient sauvés" (DB 3031).

Si nous la rapprochons d'une autre affirmation de *Dives in misericordia*, selon laquelle "c'est seulement à la fin des temps et lors du renouvellement définitif du monde qu'en tous les élus l'amour vaincra le mal en ses sources les plus profondes (...)" (DM 9,3), nous obtenons quelque chose qui ressemble étrangement à la doctrine d'Origène condamnée par le pape Vigile en 543. Origène affirmait que "le supplice des démons et des hommes impurs n'aurait qu'un temps, et que sa fin arriverait un jour, c'est-à-dire qu'il y aura une restitution (apocatastase) et une réintégration des démons et des hommes impies" (DB 211).

Est-ce bien dans le sens de l'origénisme que s'explique ce passage ? On l'a affirmé (Wiegand Siebel, *Election éternelle de l'homme*). Pour notre part, nous disons seulement que ce texte, susceptible d'une interprétation orthodoxe, peut favoriser, eu égard au contexte, l'erreur d'Origène.

Voici donc le faux principe relatif à l'Incarnation, emprunté par Jean-Paul II à Vatican II, qui porte ses ultimes conséquences : l'Eglise a une mission anthropocentrique, parce que le Christ s'est uni pour toujours à chacun. La Passion rédemptrice n'est que l'éloquent témoignage de "la solidarité du Christ avec la destinée humaine (...) un don désintéressé à la cause de l'homme" (DM 7,4). Le salut est acquis pour tous.

III LA NOUVELLE CONCEPTION DE L'EGLISE DE VATICAN II PRÉCISÉE ET DÉVELOPPÉE PAR JEAN-PAUL II

1. Un engagement irréversible

"Veuillez dire à ceux que vous représentez - déclare Jean-Paul II lors de la cérémonie d'inauguration de son pontificat aux délégations "chrétiennes" - que l'engagement de l'Église catholique dans le mouvement œcuménique, tel qu'il s'est solennellement exprimé dans le II^e Concile du Vatican, est irréversible". (Cité par la DC 1774, p. 174).

Dans un important discours à la Curie romaine, le 28 juin 1980, Jean-Paul II précise que cet engagement se fonde sur la doctrine ecclésiale de Vatican II, exprimée dans la Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen Gentium* : "L'enseignement de Vatican II contient une étonnante et riche vision de l'Église qui requiert une réalisation persévérante. (...) L'œcuménisme est une priorité qui s'impose à notre action, tout d'abord parce qu'il correspond à la vocation même de l'Église. L'engagement œcuménique n'est pas pris pour des raisons d'opportunité et il n'est pas dicté par des situations ou des conditions contingentes, mais il se fonde sur la volonté de Dieu". (OR 8.07.80, p.8 et ss.).

Il nous faut donc nous reporter aux textes du Concile qui fondent doctrinalement cet "engagement irréversible" et cette "priorité voulue par Dieu".

2. L'Eglise selon *Lumen Gentium*

"Cette Eglise (l'unique Eglise du Christ) subsiste dans l'Église catholique comme société constituée et organisée en ce monde, gouvernée par le successeur de Pierre et les évêques en communion avec lui, bien que l'on trouve en dehors d'elle (*extra ejus compaginem*) des éléments nombreux de sanctification et de vérité, qui, comme dons propres de l'Église du Christ, appellent par eux-mêmes l'unité catholique". (*Lumen Gentium*, 1,8).

Ce passage de Vatican II est la partie la plus saillante de l'étonnante et riche vision de l'Église "qui fonde l'œcuménisme au sens actuel de ce terme. Sa nouveauté consiste en ceci, la doctrine traditionnelle affirme que tous les hommes qui ont la grâce sanctifiante appartiennent à l'Église catholique (romaine). Certes, il peut se trouver des hommes qui, souffrant d'une ignorance invincible (non imputable), n'appartiennent à l'organisme visible de l'Église que par un vœu implicite, qu'informe surnaturellement la charité. C'est ce que rappelait la Lettre de la Sacrée Congrégation du Saint Office à l'archevêque de Boston, du 8 août 1949, contre une erreur opposée (cf. EPS, l'Église, 1256-1262).

Mais ces hommes sont membres de l'Église, quoique le rattachement à sa structure sacrale ne soit pas visible. Ainsi, il n'y a pas de distinction entre le Corps Mystique du Christ et l'Église romaine, tous ceux qui sont membres du Christ sont membres d'une façon ou d'une autre de l'Église.

Telle est la doctrine de l'Église rappelée avec autorité par Pie XII dans ses encycliques *Mystici Corporis* du 29 juin 1943 (EPS 1002 et 1014) et *Humani Generis* du 12 août 1950 (EPS 1282). Citons cette dernière : "La doctrine (...) selon laquelle le Corps Mystique et l'Église catholique romaine sont une seule et même chose (...) est fondée sur les sources de la Révélation".

Dans "l'étonnante vision de Vatican II", il n'en va plus de même : de nombreux éléments de sanctification et de vérité sont en dehors de l'ensemble (compago) de l'Église. Par conséquent, l'Église catholique n'est qu'une manière

de subsister de l'unique Eglise du Christ, c'est-à-dire du Corps Mystique : c'est la manière dont cette Eglise subsiste "en tant que société constituée et organisée en ce monde".

Dans "la riche vision de Vatican II" les autres communautés "ecclésiales" sont d'autres manières de subsister de l'Eglise du Christ, des catégories d'appartenance à cette Eglise, qui composent l'ensemble du Peuple de Dieu (cf chap. II de *Lumen Gentium*).

3. La reprise et le développement de cette doctrine par Jean-Paul II

Au retour de son voyage en Afrique, lors de l'Audience générale du 21 mai 80, Jean-Paul II explique que son voyage n'a rien été d'autre que "la réalisation de la doctrine de Vatican II, son introduction dans la vie concrète". Dans ce discours, il évoque "la nouvelle conscience missionnaire de l'Eglise" due à Vatican II et il affirme qu'"elle est devenue une dimension fondamentale de la foi vivante de tout chrétien".

Il se réfère explicitement à l'enseignement de *Lumen Gentium* et à son énumération des "différentes catégories qui composent le Peuple de Dieu" et il s'affirme pour chacune d'elles "plein de la particulière espérance du salut qui, s'il s'accomplit également hors de l'Eglise visible, se réalise cependant grâce au Christ opérant dans l'Eglise" (OR 27. 05.80, p. 20).

Combien sonne étrangement aux oreilles catholiques cette "particulière espérance du salut" ! Voici, en sens tout à fait contraire, l'enseignement du Magistère. Tout d'abord, la condamnation par Pie IX des propositions 16 et 17 du Syllabus (DB 1716 et 1717) ainsi formulées :

"Les hommes peuvent trouver la voie du salut éternel, et l'obtenir, dans le culte de toutes les religions" (16).

"Il faut au moins avoir bon espoir au sujet du salut de tous ceux qui n'appartiennent en aucune façon à l'Eglise" (17).

Ensuite, l'enseignement de Pie XII dans *Mystici Corporis*, qui invite "ceux qui n'appartiennent pas à l'organisme visible de l'Eglise, (...) à s'efforcer de sortir d'un état où nul ne peut être sûr de son salut éternel" (EPS 1104).

Dans le discours à la Curie romaine ci-dessus cité (28 juin 1980), Jean-Paul II revient sur ce thème de façon encore plus explicite qu'à son retour d'Afrique : "Chaque voyage du pape est un authentique pèlerinage au sanctuaire vivant du Peuple de Dieu (...) L'objectif des pasteurs est de rassembler le Peuple de Dieu selon différents sens et différentes dimensions. Dans ce rassemblement l'Eglise se reconnaît elle-même et, en même temps, se réalise elle-même". (OR 8. 07.80, p. 8 et ss.).

Et voici le passage capital. "Dans ces assemblées vraiment plénières des communautés ecclésiales des différents pays, se réalise le fondamental chapitre second de *Lumen Gentium* qui traite des nombreuses sphères d'appartenance à l'Eglise comme Peuple de Dieu et du lien qui existe avec elle, même de la part de ceux qui n'en font pas encore partie". (ibid.).

Or, si l'on se réfère aux enseignements du Magistère, en particulier ceux de Pie IX dans sa Lettre apostolique aux acatholiques *Iam vos omnes* du 13 septembre 1868 et de Léon XIII dans sa grande encyclique *Satis cognitum* du 29 juin 1896 sur l'unité de l'Eglise, ceux de Pie XI dans l'encyclique sur "l'œcuménisme" *Mortalium animos* du 6 janvier 1928, et ceux de Pie XII cités plus haut, il est impossible d'admettre une conception de l'Eglise où les diverses communautés, mêmes chrétiennes de nom, constitueraient de telles réalisations imparfaites du Corps Mystique que Jean-Paul II baptise "sphères d'appartenance à l'Eglise".

Ces groupements, en tant que tels, ne sont rien au Corps Mystique du Christ. "Aucune (des sociétés religieuses diverses entre elles et séparées de l'Eglise catholique) ni toutes ensemble ne constituent en aucune façon et ne sont cette Eglise une et catholique que Notre-Seigneur a fondée et bâtie, et qu'Il a voulu créer. Et l'on ne peut dire non plus en aucune façon que ces sociétés soient ni un membre, ni une partie de cette même Eglise, puisqu'elles sont visiblement séparées de l'unité catholique". (Pie IX, Lettre apostolique *Iam vos omnes* du 13 septembre 1868 ; EPS 315).

"Jésus-Christ n'a point conçu ni institué une Eglise formée de plusieurs communautés qui se ressembleraient par certains traits généraux, mais seraient distinctes les unes des autres, et non rattachées entre elles par ces liens qui peuvent rendre indivisible et unique l'Eglise dont nous faisons si clairement profession dans le symbole de la foi : "je crois à l'Eglise (...) une" (Léon XIII, *Satis cognitum*, EPS 548) ; "il est absurde et ridicule de dire que le Corps Mystique puisse être formé de membres épars et disjoints" (Pie XI, *Mortalium animos*, EPS 872).

Et Pie XII dans *Mystici Corporis* : "c'est s'éloigner de la vérité divine que d'imaginer une Eglise que l'on ne pourrait ni voir ni toucher, qui ne serait que spirituelle, dans laquelle les nombreuses communautés chrétiennes, bien que divisées entre elles par la foi, seraient pourtant réunies par un lien invisible" (EPS 1015).

Il est impossible de concilier cette doctrine du Magistère avec l'enseignement de Jean-Paul II sur le rassemblement du Peuple de Dieu, dans les communautés ecclésiales des différents pays, par lequel l'Eglise est censée se "reconnaître et se réaliser".

4. Cohérence de cette conception de l'Eglise avec le faux principe touchant l'Incarnation

On comprend fort bien que cette notion de l'Eglise découle du principe "le plus important" de Vatican II relatif à l'Incarnation. Si, du simple fait de l'Incarnation, et indépendamment de la libre acceptation personnelle des fruits de la Rédemption, Jésus-Christ s'est en quelque sorte uni pour toujours à tout homme, il va de soi que tout homme est

membre en acte de Jésus-Christ avant toute incorporation à l'Eglise catholique : tous les hommes sont donc membres de Jésus-Christ, appartiennent au Peuple de Dieu.

L'Eglise catholique est le mode social de subsistance le plus parfait de cet ensemble de membres du Christ : il y a d'autres modes moins parfaits. Il s'agit seulement de prendre conscience de la nécessité de rassembler toujours mieux ces "sphères d'appartenance", et ainsi de réaliser de plus en plus l'unité externe et sociale du Peuple de Dieu, la "pleine unité organique" (OR 20.05.80, p. 9).

"L'Eglise romaine, dans cette "étonnante vision" n'est que le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain "comme dit *Lumen Gentium* (chap 1, 1). Remarquons que cette union avec Dieu est déjà donnée, dans le Christ, par la seule Incarnation. Le rôle de l'Eglise est d'en faire prendre conscience, en hâtant la réalisation de la "tâche œcuménique" (DM 13,8), et de porter à sa pleine maturité la communion de tous les membres, déjà donnée en germe dans le principe de l'union du Christ à tout homme.

Remarquons également que, sur cette voie de "l'unité" on nie implicitement que l'Unité voulue par Jésus-Christ pour son Eglise soit effectivement surnaturellement donnée comme constitutive de sa nature propre. Dans la conception catholique, on vient à l'Unité catholique en acquiesçant aux grâces de la Rédemption : leur effusion dans le Corps Mystique constitue l'unité catholique spirituelle et visible en même temps. Elle est divine.

Dans la conception nouvelle, on prend conscience de la dignité de l'homme qui est uni, par sa nature, au Christ, et on se met en marche pour faire porter ses fruits externes et sociaux d'"unité" à ce principe. L'unité est humaine, elle se construit.

5. Conséquences de cette conception de l'Eglise dans l'enseignement de Jean-Paul II : les communautés acatholiques "moyen de salut"

La conséquence la plus spectaculaire de "l'étonnante vision" de l'Eglise empruntée par Jean-Paul II à Vatican II est une doctrine inouïe exprimée par la fameuse phrase de *Redemptor Hominis* : "N'arrive-t-il pas parfois que la fermeté de la croyance des membres des religions non chrétiennes - effet elle aussi de l'Esprit de Vérité opérant au-delà des frontières visibles du Corps Mystique - devrait faire honte aux chrétiens (...) ?" (RH 6,3).

Attribuer à l'Esprit de Vérité la fermeté de la croyance à l'erreur, voilà qui est tout à fait impossible dans la lumière de la doctrine catholique. En effet, s'il y a des grâces qui sont concédées "hors des frontières visibles du Corps Mystique"(c'est certain, d'après la condamnation des erreurs contraires des jansénistes et de Quesnel : DB 1295, 1377, 1379), ces grâces incitent ceux qui en sont les bénéficiaires à déposer leur erreur et à s'agréger à l'organisme visible de l'Eglise (cf. l'oraison du 3^e dimanche après Pâques : "O Dieu qui, pour permettre aux égarés de rentrer dans les voies de la justice, leur montrez la lumière de votre vérité..."). Tel est l'enseignement de Pie XII dans *Mystici Corporis* au passage cité ci-dessus (EPS 1104), où il invite ces personnes à céder librement et de bon cœur aux impulsions de la grâce divine et à s'efforcer de sortir d'un état où nul ne peut être sûr de son salut" (ibid.).

On voit que, loin de procurer la fermeté des croyances, l'Esprit de Vérité tend à la dissoudre pour qu'elle laisse la place à la vérité surnaturelle. Et ceci vaut même pour ceux dont l'erreur est non coupable et qui sont dans la grâce divine : "car, même si, par un certain désir et souhait inconscient, ils se trouvent ordonnés au Corps Mystique du Rédempteur, ils sont privés de tant et de si grands secours et faveurs célestes, dont on ne peut jouir que dans l'Eglise Catholique". (EPS 1104).

Celui qui errerait ainsi de bonne foi ne ferait pas son salut grâce à sa croyance erronée, mais bien malgré elle et par miséricorde. Dans la conception nouvelle, mais inacceptable, le Saint-Esprit l'enferme dans sa croyance, qui constitue après tout l'une des "sphères d'appartenance" légitimes au Peuple de Dieu. Jean-Paul II affirmera d'ailleurs ultérieurement dans son Exhortation apostolique *Catechesi tradendae* du 16 octobre 1979 : "il est extrêmement important de faire une présentation correcte et loyale des autres Eglises et communautés ecclésiales dont l'Esprit du Christ ne refuse pas de se servir comme de moyens de salut" (n° 32).

En quoi cette proposition diffère-t-elle de la 16^e proposition du Syllabus, qui présente les cultes de toutes les religions comme des moyens possibles de salut, et que Pie IX a condamnée, c'est ce qu'il est impossible de découvrir. Que cela soit conciliable avec cet enseignement absolument constant du Magistère désignant l'Eglise comme l'unique société qui soit un moyen de salut, c'est ce que l'on ne saurait affirmer sans détruire le sens des mots.

On se reportera avec fruit aux textes du Magistère : 16^e Concile de Tolède (693) (DS 575) ; Profession de foi prescrite aux Vaudois (1208) (DS 792) ; Concile de Latran IV (1215) (DS 802) ; bulle *Unam sanctam* de Boniface VIII (1302) (DS 870) ; encyclique *Ubi primum* de Léon XII (1824) (DS 2720) ; Concile de Florence (1442) (DS 1351) ; encyclique *Mirari vos* de Grégoire XVI (1832) (DS 2730) ; encyclique *Qui pluribus* de Pie IX (1846) (DS 2785) ; encyclique *Quanto conficiamur moerore* de Pie IX encore (1863) (DS 2865 et EPS 242).

Dans cette encyclique aux évêques d'Italie, Pie IX blâme "la très grave erreur où se trouvent malheureusement quelques catholiques, qui adoptent la croyance que les personnes vivant dans les erreurs et en dehors de la vraie foi peuvent arriver à la vie éternelle. Cela est souverainement contraire (*vel maxime*) à la doctrine catholique".

Il donne toutes les explications relatives à l'"ignorance invincible" et qualifie de "*notissimum catholicum dogma*" le point de doctrine qui nous occupe.

Citons encore : la 17^e proposition du Syllabus déjà citée (DS 2917) ; la Lettre apostolique *Iam vos omnes* (1868) envoyée par Pie IX à tous les acatholiques pour les inciter à rejoindre l'Eglise (DS 2997-2999 et EPS 313-320). Il les invite, comme plus tard Pie XII, à "se dégager d'un état où ils ne peuvent être assurés de leur salut". L'encyclique de

Léon XIII *Satis cognitum* déjà citée (1896), où il affirme : "quiconque se sépare (de l'Eglise) s'éloigne de la volonté et de l'ordre de Jésus-Christ Notre-Seigneur, il quitte le chemin du salut, il va à sa perte" (DS 3304 et EPS 555). L'encyclique de Pie XI *Mortalium animos* déjà mentionnée (1928) où, citant Lactance, Pie XI s'écrit : "seule (...) l'Eglise catholique conserve le culte véritable. Elle est la source de la vérité, la demeure de la foi, le temple de Dieu ; qui n'y entre point ou qui en sort perd tout espoir de vie et de salut". (EPS 873).

Enfin, la lettre du Saint Office déjà citée (1949) donne des compléments lumineux à la doctrine déjà développée par Pie IX relativement à l'ignorance invincible. Il y est rappelé que, par la volonté du Sauveur, "l'Eglise est un moyen de salut, sans lequel personne ne peut entrer dans le royaume éternel de gloire" ; le document précise dans quelles conditions une union à l'Eglise par un désir ou souhait implicite suffit : "Un désir implicite ne peut pas non plus produire son effet si l'on ne possède pas la foi surnaturelle, car celui qui s'approche de Dieu, doit croire qu'Il existe et qu'Il rémunère ceux qui le cherchent (Heb. XI, 6)". (EPS 1261).

On voit par ces précisions que, même pour les âmes qui sont de bonne foi, le Saint-Esprit n'est jamais la source de la "fermeté dans leur croyance" erronée, mais bien au contraire il est le principe en eux de la foi surnaturelle, même si ces âmes n'ont pas une conscience explicite de leur adhésion à l'Eglise. On voit aussi que c'est malgré la dissidence de la "communauté ecclésiale" à laquelle ces âmes appartiennent (et non pas grâce à elle, en l'utilisant comme un moyen) que le Saint-Esprit conduit ces âmes au port du salut.

6. Les Pères de l'Eglise au secours de cette conception ?

Cependant, Jean-Paul II cherche à étayer cette doctrine par l'autorité des Pères de l'Eglise. Voici ce qu'il écrit à ce sujet : "A juste titre, les Pères de l'Eglise voyaient dans les diverses religions comme autant de reflets d'une unique vérité, comme des semences du Verbe (67) témoignant que l'aspiration la plus profonde de l'esprit humain est tournée, malgré la diversité des Chemins, vers une direction unique, en s'exprimant dans la recherche de Dieu et, en même temps, par l'intermédiaire de la tension vers Dieu, dans la recherche de la dimension totale de l'humanité, c'est-à-dire du sens plénier de la vie humaine". (RH 11,2). Avant d'examiner la référence aux Pères de l'Eglise, notons que Pie XI avait, dans *Mortalium animos*, condamné une théorie formulée en termes presque identiques : "De telles entreprises ne peuvent, en aucune manière, être approuvées par les catholiques, puisqu'elles s'appuient sur la théorie erronée que les religions sont toutes plus ou moins bonnes ou louables, en ce sens que toutes également, bien que de manières différentes, manifestent et signifient le sentiment naturel et inné qui nous porte vers Dieu et nous incline avec respect devant sa puissance". (EPS 855).

La note (67) renvoie à saint Justin () et à Clément d'Alexandrie (1^{re} *Stromate*). Or :

1. Dans le passage cité de la 1^{re} *Apologie* de saint Justin, il n'est nullement question de la religion grecque, mais il est affirmé que "ceux qui ont vécu conformément au Verbe sont chrétiens, même s'ils ont passé pour des athées, comme il est arrivé parmi les grecs à Socrate et Héraclite et d'autres semblables et parmi les barbares à Abraham (...)" (1 APO 46, 1-4).

2. Dans les passages allégués de la 2^e *Apologie* de saint Justin, il est question de certains stoïciens qui "au moins en morale, se sont montrés sages, de même que les poètes sur certains points, à cause de la semence du Verbe qui est plantée dans tout le genre humain". Loin d'être approuvés par les sectateurs des religions païennes, ils ont été haïs et tués parce qu'ils "ont voulu vivre conformément au Verbe et fuir le mal". (II APO 7, (8), 1-4).

Plus loin, saint Justin dit : "Tout ce que les philosophes et les législateurs ont jamais dit et trouvé de bien fut péniblement élaboré par eux selon la part de Verbe qu'ils atteignirent par spéculation et intuition" (II APO 10, 1-3). Juste à cet endroit, saint Justin évoque "Socrate qui fût accusé des mêmes crimes que nous" (les chrétiens) pour ne pas reconnaître les dieux de la cité (II APO 10,5) !

Le troisième passage cité dans cette 2^e *Apologie* dit que, parmi les philosophes, poètes et historiens "chacun, lorsqu'il parle bien, le fait, en voyant ce qui a de l'affinité avec lui, grâce à la part de Verbe séminal divin qui leur revient" (II APO 13, 3-4). Là encore, il n'est pas question de religion, mais de philosophie. En outre, juste à la suite du passage cité, saint Justin donne l'explication suivante à propos de cette "semence du Verbe innée (plantée dans)" le genre humain : "Une chose, en effet, est le germe ou l'imitation d'une réalité, donnée selon la capacité (de qui le reçoit), autre chose cette même réalité, dont la participation et l'imitation sont données selon la grâce qui en procède". (II APO 13, 6).

Ainsi, saint Justin distingue la capacité de l'intelligence naturelle, qui est un germe ou une imitation du verbe, d'avec la participation par la grâce au Verbe de Dieu ; l'une est naturelle et acquise, et les païens en ont eu leur part, l'autre, surnaturelle et infuse, est communiquée par le Verbe incarné.

Nulle trace donc, dans cet enseignement, des "diverses religions, reflets de l'unique vérité".

3. Enfin, Clément d'Alexandrie (1^{re} *Stromate*, 19, 91-94) traite de la connaissance naturelle que certains philosophes grecs ont eue de Dieu, et dit que "les plus pénétrants d'entre eux l'ont vu par reflet et par transparence" dans le miroir des choses créées (94,7). Voilà donc des "reflets de vérité" (94,3) qui sont, nous dit explicitement Clément, atteints par la "raison naturelle" (94,2).

Ainsi la doctrine de ces deux Pères, loin d'étayer l'enseignement de Jean-Paul II, appuie fortement sur la distinction des ordres naturel et surnaturel, et affirme que ces "semences du Verbe" étaient une participation naturelle à la Sagesse divine, absolument indépendante du polythéisme païen qui en a persécuté l'expression. Elle souligne en

outre que ceux des païens antiques qui ont été chrétiens par grâce, ont été persécutés par les représentants des religions païennes.

7. La diversité des chemins

1. Voici donc attribuée aux Pères - mais combien indûment, on vient de le voir - l'étrange doctrine des "diverses religions, reflets de l'unique vérité". On ne s'étonnera pas dès lors, de voir Jean-Paul II déclarer, lors de son voyage au Japon, au président de la Fédération bouddhiste du Japon (24 février 1981) : "Il serait très long de faire la liste des valeurs spirituelles dont vous êtes les gardiens et les maîtres". (OR 17.03.81, p.9).

Si les mots ont encore un sens, comment s'y prendra-t-on pour faire dire à ceux-ci quelque chose qui ne s'oppose pas à l'affirmation de Notre-Seigneur : "Vous avez un seul Maître" (Matth. 22, 8) et au fait que l'Église catholique est la seule gardienne des enseignements de ce Maître unique ?

On dira que les valeurs visées sont des valeurs naturelles. C'est bien possible. Mais la loi et la religion naturelles, ce n'est point chez les bonzes, qui ne reconnaissent même pas l'existence d'un Dieu personnel et créateur, que nous en chercherons les maîtres authentiques, mais dans le Magistère de l'Église.

2. S'adressant aux musulmans à Paris le 31 mai 1980, Jean-Paul II leur déclare : "C'est avec une grande joie que je vous adresse mon salut, à vous musulmans, nos frères dans la foi au Dieu unique" (OR 3.06.80, p. 7).

Lors de son voyage aux Philippines, il revient sur ce terme de frères adressé aux musulmans : "Nous sommes particulièrement frères en Dieu qui nous a créés et que nous nous efforçons d'atteindre, selon nos propres voies, par la foi, la prière et l'adoration, l'observation de sa loi et la soumission à ses desseins". (20 février 1981, DC 1804, p. 276, n° 1). Et, dans le même discours : "C'est seulement dans ce cadre de religion et dans des promesses de foi partagées que l'on peut réellement parler de respect mutuel, d'ouverture et de collaboration entre chrétiens et musulmans". (ibid. n° 5).

Ainsi, les musulmans sont, en tant que tels, non "les ennemis de la foi catholique" (saint Pie V, Constitution apostolique *Salvatoris Domini* du 5 mars 1571), mais nos frères dans la foi qui tendent selon leur voie vers Dieu et qui partagent avec les chrétiens les promesses de la foi.

8. L'œcuménisme, mission interne de l'Église

Ainsi, la fermeté des croyances des non-chrétiens est parfois le fruit de l'Esprit de Vérité, les diverses "communautés ecclésiales" des instruments de salut, les diverses religions autant de reflets de l'unique vérité, et, malgré la diversité des chemins, les bouddhistes sont des maîtres de valeurs spirituelles et les musulmans nos frères dans la foi.

Telles sont, regroupées dans un raccourci saisissant, les conséquences de l'étonnante et riche vision de l'Eglise que Jean-Paul II met en œuvre avec persévérance.

Signalons encore quelques incidences de cette vision en ce qui concerne les protestants et les orthodoxes, et tous ceux qui se réclament du nom de chrétiens. Pour eux, Jean-Paul II va plus loin, puisqu'il qualifie l'œcuménisme de "mission interne de l'Eglise" (Audience générale du 21 mai 1980, OR 27.05.80, p. 20).

Bien plus, il affirme aux représentants des confessions non-catholiques à Dublin, le 29 septembre 1979, que "dans nos Eglises respectives, nous progressons dans notre approfondissement des Saintes Ecritures, dans la fidélité à l'antique tradition de l'Eglise chrétienne..."(DC1775,p.857).

Ce n'est pas seulement à "l'antique tradition de l'Église chrétienne" que les protestants sont dits être fidèles, c'est à la foi apostolique elle-même. A Nairobi, Jean-Paul II évoque devant les représentants des autres religions chrétiennes, le 7 mai 1980, "la commune foi apostolique en Jésus-Christ le Sauveur qui doit être maintenue et manifestée" (OR 20.05.80, p. 9).

C'est ici l'endroit de rappeler la doctrine catholique concernant la vertu de foi : "Telle est la nature de la foi que rien n'est plus impossible que de croire ceci et de rejeter cela (...) Si donc il y a un point qui ait été évidemment révélé par Dieu et que nous refusons de le croire, nous ne croyons absolument rien de la foi divine". (Léon XIII, *Satis cognitum*, EPS 573).

Dans la même ligne, Jean-Paul II va jusqu'à affirmer que la division des sectes non-catholiques d'avec l'unique Eglise du Christ compromet la crédibilité de celle-ci. Voici ses paroles, extraites du même discours : "Hors de la pleine unité organique, les chrétiens sont incapables de rendre un suffisant témoignage du Christ (...) Car réellement la crédibilité du message évangélique et du Christ lui-même est liée à l'unité des chrétiens". (ibid.).

Que devient l'enseignement de Vatican I, dont la Constitution dogmatique *Dei Filius* affirme, dans son chapitre III consacré à la foi : "Pour que nous puissions satisfaire au devoir d'embrasser la foi véritable et de persévérer constamment en elle, Dieu, par son Fils unique, a institué l'Église et l'a pourvue des marques évidentes de son institution (*manifestis notis*) pour qu'elle pût être reconnue comme la gardienne et la maîtresse de la parole révélée" (D S 3012) ; et plus loin : "C'est à l'Eglise catholique seule que se réfèrent tous ces signes si nombreux et si admirables disposés par Dieu pour faire apparaître clairement la crédibilité de la foi chrétienne. Bien plus, l'Eglise, à cause de son admirable propagation, de son éminente sainteté, de son inépuisable fécondité en tous biens, à cause de son unité catholique et de sa solidité invincible, est par elle-même un grand et perpétuel motif de crédibilité et un témoignage irréfutable de sa mission divine". (DS 3013).

Ainsi donc, l'unité voulue par le Christ existe, c'est de foi : *credo unam Ecclesiam*. Cette note est l'un des signes de la crédibilité de l'Eglise. Quant aux dissidents, ils ne détruisent pas l'unité divine de l'Eglise, ils s'y dérobent.

9. La pastorale de l'œcuménisme

De là découle cette pastorale de l'œcuménisme, qui est l'élément le plus visible de la "mission interne". Lors de la rencontre œcuménique à la Nonciature de Paris le 31 mai 1980, Jean-Paul II improvise sur le thème d'"une vision des approches différentes de la même source, de la même vérité, du même Jésus-Christ, du même Évangile" (OR 1.07.80, p.9). Aux catholiques allemands, à Osnabrück, le 16 novembre 1980, Jean-Paul II déclare : "Encouragez (...) de manière opportune et amicale vos frères évangéliques à témoigner de leur foi, à fortifier et approfondir dans le Christ leur forme de vie religieuse". (DC 1798,p. 1142) ¹

Devant les représentants des églises chrétiennes non-catholiques au Japon le 24 février 1981, Jean-Paul II évoque les "liens qui unissent les chrétiens par l'intermédiaire du Christ et dans l'Esprit Saint en une communion, encore quelle soit incomplète à cause des réelles divisions qui demeurent" (OR 17.03.81, p. 9). Là encore, il parle de "notre responsabilité mutuelle de prière et d'encouragement réciproque" et admet que "parfois nous aurons l'occasion d'exercer une action commune ou complémentaire au service de l'Évangile" (ibid.).

Ainsi, la praxis œcuménique de Jean-Paul II est claire : il faut encourager les protestants à témoigner de leur foi, à vivre leur forme de vie religieuse, qui est légitime et qui les établit dans une communion surnaturelle (puisque dans l'Esprit Saint bien qu'encore imparfaite avec les catholiques. Il y a donc une réelle complémentarité possible au service de l'Évangile.

Tout ce que nous avons dit plus haut relativement à la conception de l'Église puisée dans Vatican II apparaît ici dans la lumière crue de ses ultimes conséquences.

Voici, en sens tout contraire, la pensée du Magistère. Elle nous est donnée par la condamnation de cette 18^e proposition du Syllabus (DS 2918) : "Le protestantisme n'est pas autre chose qu'une forme différente de cette même vraie religion chrétienne, dans laquelle, comme dans l'Eglise catholique, il est possible de plaire à Dieu", et le Code de Droit Canon précise . "C'est le droit et le devoir de l'Église, dans l'indépendance à l'égard de tout pouvoir civil, d'enseigner à tous les peuples la doctrine évangélique ; tous sont tenus, par la loi divine, de l'étudier avec soin et d'embrasser la vraie Eglise de Dieu". (CJC 1322,2).

On voit qu'il n'est pas question d'encouragement à témoigner de son protestantisme ou de complémentarité au service de l'Évangile.

A la praxis œcuménique se rattachent encore deux gestes ou plutôt deux déclarations qui ont profondément scandalisé le sens chrétien des fidèles.

D'une part, l'éloge de la fameuse *Confessio Augustana* (Confession d'Augsbourg) à l'occasion de son 450^e anniversaire. Cet anniversaire, Jean-Paul II dit qu'il le vit profondément. Il ajoute ces paroles troublantes : "Je le vis d'une manière pour moi incompréhensible parce que c'est quelqu'un qui le vit en moi". (Rencontre œcuménique à la Nonciature de Paris, 31 mai 1980, OR 1.07.80, p. 9). Qui est ce "quelqu'un" ? Certainement pas l'Esprit de Vérité qui assista le Magistère de l'Église dans la condamnation des erreurs luthériennes.

D'autre part, l'éloge de Martin Luther devant le Conseil de l'Eglise Évangélique à Mayence le 17 novembre 1980 : "Aujourd'hui, je viens à vous, vers l'héritage spirituel de Martin Luther, je viens comme un pèlerin. Par cette rencontre dans un monde qui a changé, je viens poser un signe d'union dans le mystère central de notre foi". (DC 1798, 1146). Sur les précautions à prendre dans les rapports avec les confessions non-catholiques, on lira avec profit l'instruction du Saint Office aux évêques, du 20 décembre 1949 (EPS 1268-1270). C'est un autre univers !

10. Le statut des schismatiques

Plus proches encore que les protestants, les dissidents orientaux sont qualifiés par Jean-Paul II de "membres de l'Eglise qui tendent à rétablir la pleine communion voulue par le Christ" (au Synode ukrainien, 24 mars 1980, DC 1980, p.362).

Mieux, leurs pasteurs se voient gratifiés d'une authentique mission apostolique toute semblable à celle des évêques catholiques : "En tant que Pasteurs d'Églises qui participent à des traditions apostoliques, nous sommes chargés, dit Jean-Paul II au Patriarche syro-orthodoxe d'Antioche, de manière toute spéciale d'accomplir la mission apostolique (...) " (Le 14 mai 1980, OR 10.6.80, p. 14).

Voici au contraire l'enseignement du Magistère touchant l'appartenance à l'Eglise. Nous le demanderons à Pie XII encore une fois (encyclique *Mystici Corporis*) :

"Seuls sont réellement à compter comme membres de l'Eglise ceux qui ont reçu le baptême de régénération et professent la vraie foi ; qui, d'autre part, ne se sont pas pour leur malheur séparés de l'ensemble du Corps, ou n'en

¹ Nous avons cité le texte de La Documentation Catholique. Le texte allemand semble présenter une variante importante : "Encouragez (...) vos frères évangéliques à fortifier et approfondir leurs croyances et leurs formes de vie religieuse vers le Christ". (Traduit d'après le texte publié par Veriag Butzen und Bercker, Kevelaer, 1980, Papst Johannes Paul II in Deutschland, 15.-19. November 1980. Textausgabe aller Grüssworte, Ausprachen und Predigten, s. 49).

ont pas été retranchés pour des fautes très graves par l'autorité légitime (...) Ceux qui sont divisés pour des raisons de foi ou de gouvernement, ne peuvent vivre dans ce même Corps ni par conséquent de ce même Esprit divin (...) Le schisme, l'hérésie ou l'apostasie ont de soi pour résultat de séparer l'homme du Corps de l'Eglise (...) L'Esprit du Christ (...) refuse d'habiter avec sa grâce sanctifiante dans les membres totalement coupés du Corps". (EPS 1022, 1023, 1056).

IV. LA DOCTRINE ERRONÉE SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE DE VATICAN II CONSTAMMENT ENSEIGNÉE PAR JEAN-PAUL II

Nous n'établirons pas ici que la doctrine de Vatican II sur la liberté religieuse, (Déclaration conciliaire *Dignitatis humanae personae* du 7 décembre 1965), entendue comme la liberté au for externe de tous les cultes (dans de justes limites), s'oppose à l'enseignement du Magistère de l'Eglise et spécialement à l'encyclique *Quanta Cura* de Pie IX du 8 décembre 1864 (DS 2890 et ss.). Cette opposition a fait l'objet d'études auxquelles nous renvoyons. (E.a. Michel Martin, Courrier de Rome n° 157, 162, 172, 180. Mgr Marcel Lefebvre, lettre au cardinal Seper du 26 février 1978, Itinéraires n° 233 de mai 1979).

Nous montrerons seulement que Jean-Paul II la prêche constamment, comme découlant de la Révélation et par conséquent comme obligatoire.

1°. La prédication constante de la dite liberté religieuse :

1. Dans l'encyclique-programme *Redemptor Hominis* du 4 mars 1979 (RH 12,2).
2. Dans le discours à la 24^e assemblée générale de l'ONU du 2 octobre 1979 (DC 1772, p. 876).
3. Dans l'allocution au Sacré Collège du 22 décembre 1979 (DC 1778, p. 54).
4. Dans le message aux chefs d'Etat des pays signataires de l'Acte final d'Helsinki du 1 septembre 1980 (OR 2.12.80, 18 et 19).
5. Dans l'homélie prononcée à Mayence le 16 novembre 1980. (DC 1798, p. 1145).
6. Dans l'encyclique *Dives in misericordia* du 30 novembre 1980 (DM 11,2).
7. Dans le message pour la 24^e journée mondiale de la Paix du 8 décembre 1980, où il affirme qu'il répète "ce qu'il n'a cessé d'affirmer depuis le début de son ministère". (OR 23.12. 80, p. 2).
8. Lors des vœux du Sacré Collège, le 22 décembre 1980, où il soutient "qu'il convient de se référer constamment à cette déclaration *Dignitatis humanae personae* du Concile Vatican II " (OR 6.1.81, p. 6).

2°. Cette doctrine est fondée sur la Révélation

C'est ce que Jean-Paul II enseigne dans *Redemptor Hominis* (RH 12,2).

3°. Elle est obligatoire

"L'Eglise catholique - écrit Jean-Paul II aux chefs d'Etat signataires du Pacte d'Helsinki - a synthétisé le fruit de sa réflexion sur ce sujet dans la déclaration *Dignitatis Humanae* du Concile œcuménique Vatican II, promulguée le 7 décembre 1965, document qui a pour le Saint-Siège une valeur particulière d'obligation". (OR 2.12.80, p. 18).

A la lumière de ce que nous avons dit précédemment sur la doctrine ecclésiologique de Vatican II reprise par Jean-Paul II, il devient aisé de comprendre que la liberté civile des différents cultes est requise comme une conséquence nécessaire.

Tout se tient : le Christ s'est uni à tout homme (chaque groupement "religieux" est donc une réalisation plus ou moins parfaite de son Corps Mystique) ; il convient donc de laisser à chaque culte pleine liberté de s'exercer.

CONCLUSION

Nous avons fidèlement rapporté, en les ordonnant selon leur enchaînement naturel, les diverses parties de la doctrine professée par Jean-Paul II.

Nous avons montré comment cette doctrine, sur des points de grande importance, s'oppose à celle du Magistère.

Nous terminerons en notant l'insistance de Jean-Paul II à employer, pour désigner l'Eglise, des qualifications surprenantes.

Il y avait "L'Eglise conciliaire" de Mgr Bennelli (lettre à Mgr Lefebvre du 25 juin 1976). Il y a maintenant :

"L'Eglise contemporaine (qui) a une sensibilité particulière à l'histoire : (et qui) veut être, dans toute l'extension du terme l'Eglise dans le monde contemporain". (Discours à la Curie romaine du 28 juin 1980, OR 8.07.80, p. 4).

"L'Eglise de notre temps. (RH 12,2 ; DM, titre de la 8^e partie; et passim...

"L'Eglise du nouvel Avent " (RH 20,7) qui correspond également au "nouvel Avent de l'Humanité". (RH 22,6).

S'agit-il là d'une simple question de terminologie ? Jean- Paul II indique le contraire, lorsqu'il déclare que: "Le Concile Vatican II a jeté les bases d'un rapport substantiellement nouveau entre l'Eglise et le monde, entre l'Eglise et la culture moderne". (Au Sacré Collège, 22 décembre 1980, OR 6.1.8 1, p. 7).

A la lecture de ce texte, on doit faire la réflexion suivante. D'après Jean-Paul II, le rapport entre l'Eglise et le monde a substantiellement changé. Or, d'une part le monde n'a pas substantiellement changé. D'autre part, la nature du rapport entre la vraie Eglise et le monde ne peut substantiellement changer : l'Eglise est le Corps Mystique du Christ, elle est dans le monde sans être du monde. Reste que ce soit l'Eglise qui ait changé ? Mais cela est impossible :

"Chacun voit clairement et manifestement que cela est en opposition complète avec l'Eglise instituée par Notre-Seigneur puisque dans cette Eglise la vérité doit toujours demeurer stable et inaccessible à tout changement, afin de conserver absolument intact le dépôt qui lui a été confié et pour la garde duquel la présence et le secours du Saint-Esprit lui ont été promis à jamais". (Pie IX, *lam vos omnes* du 13 septembre 1868, EPS 316).

Il nous faut donc conclure que "l'Eglise du Nouvel Avent" est substantiellement différente de la vraie Eglise catholique, à laquelle elle tente de se substituer frauduleusement.

Quelle est donc cette "Eglise du Nouvel Avent" ? N'est- ce pas celle que semblait entrevoir Pie XII lorsque, le 20 février 1949, il imaginait :

"Une Eglise qui affaiblisse la loi de Dieu, en l'adaptant au goût des volontés humaines, alors qu'elle devrait hautement la proclamer et la défendre ; une Eglise qui se détache du fondement inébranlable sur lequel le Christ l'a édifiée, pour s'installer commodément sur le sable mouvant des opinions du jour ou pour s'abandonner au courant qui passe". (Allocution aux fidèles de Rome, EPS 1251).

N'est-ce pas ce que fait "l'Eglise du Nouvel Avent" quand, par la bouche de Paul VI, elle proclame le 7 décembre 1965 aux humanistes laïques et profanes : "Nous aussi, nous plus que quiconque nous avons le Culte de l'Homme" (Discours de clôture du Concile) ; et quand par la bouche de Jean-Paul II elle exalte "l'homme comme une valeur particulière et autonome, comme le sujet porteur de la transcendance de la personne. Il faut affirmer l'homme pour lui-même et non pour quelque autre motif, uniquement pour lui-même !" (Discours à l'UNESCO cité dans les Vœux au Sacré Collège du 22 décembre 1980 ; OR 6.01.81, p. 7).

"Chers fils et filles ! héritiers spirituels d'une innombrable légion de confesseurs et de martyrs ! Est-ce là l'Eglise que vous vénerez et aimez ? Reconnaissez-vous dans une telle Eglise les traits du visage de votre Mère ? Pouvez-vous imaginer un successeur du premier Pierre qui se plie à de pareilles exigences ? " (Pie XII, 20 février 1949, EPS 1252).

fr. Louis-Marie de BLIGNIERES, tert. o.p. 11 mai 1981

TABLE DES SIGLES

I APO 1^{er} *Apologie*, saint Justin.

II APO 2^{er} *Apologie*, saint Justin.

CJC *Codex juris Canonici*.

DB Denzinger-Banwart, *Enchiridion symbolorum, definitionum et declarationum de rebus fidei et morum* (ancienne édition).

DC La Documentation Catholique, hebdomadaire, Paris.

DM *Dives in misericordia*, encyclique, 30 novembre 1980.

DS Denzinger-Schönmetzer, *Enchiridion symbolorum, definitionum et declarationum de rebus fidei et morum* (édition récente).

EPS *Les Enseignements Pontificaux*, collection réalisée par les bénédictins de Solesmes.

OR *Osservatore Romano*, édition hebdomadaire en langue française, Vatican.

RH *Redemptor Hominis*, encyclique, 4 mars 1979.